

INSCRIPTION AU CEFF SANTÉ-SOCIAL POUR LA FORMATION ES EN SOINS INFIRMIERS – FILIÈRE PLEIN TEMPS

TOUS LES TERMES UTILISÉS DOIVENT ÊTRE COMPRIS DANS LEUR SENS ÉPICÈNE

Des précisions concernant les différentes étapes de la procédure d'admission se trouvent à la fin de ce document

| | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| DÉLAI D'INSCRIPTION | 26 février 2023 |
| TESTS D'APTITUDES | 15 mars 2023 |
| *STAGE PRATIQUE | 3 avril - 3 mai 2023 |
| ENTRETIENS DE SÉLECTION | 8-17 mai 2023 |
| ENTRÉE EN FORMATION | 19 septembre 2023 |

* Période durant laquelle les candidats non issus du domaine des soins pourront effectuer le stage pratique d'une durée minimale de 2 jours faisant partie de la procédure d'admission, si celui-ci n'a pas été accompli jusque-là.

L'inscription au ceff SANTÉ-SOCIAL requiert les éléments suivants :

- Lettre de motivation manuscrite
- Formulaire d'inscription
- Curriculum vitae avec copies des diplômes / certificats et éventuels certificats de travail
- Copie du bulletin de notes pour les détenteurs d'un CFC d'ASSC
- Copie des bulletins semestriels pour les ASSC en cours de formation yc 5^e semestre
- Attestation récente de résidence
- Copie de la carte d'identité
- Copie du permis de séjour (pour les étrangers)
- Demande de mesure compensatoire d'un handicap pour les candidats concernés
- *Une taxe d'inscription de CHF 150.- (émolument cantonal non remboursable) est facturée au moment de la confirmation de l'admission*



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

1. DONNÉES PERSONNELLES

Nom : Prénom :

Rue et n°: NPA & localité :

Date de naissance : Genre : masculin féminin

Etat civil : No AVS :

Langue maternelle :

Permis de conduire (type) : Voiture à disposition : oui non

Si CH, commune d'origine : Canton d'origine :

Si étranger, nationalité : Permis de séjour :

N° téléphone fixe : N° téléphone mobile :

Adresse courriel :

J'ai déjà entamé précédemment une procédure d'admission : oui non

Si oui, je me suis déjà présenté-e :

- aux tests d'aptitudes en date du et du.....
- à l'entretien de sélection en date du et du.....

2. DERNIÈRES ÉCOLES SUIVIES

1. De : À :

2. De : À :

3. De : À :

| Niveau linguistique (cf. cadre européen) | A1 | A2 | B1 | B2 | C1 | C2 |
|---|----|----|----|----|----|----|
| Français | | | | | | |
| Allemand | | | | | | |
| Anglais | | | | | | |



3. ÉVENTUELS STAGES OU PRÉCÉDENTES ACTIVITÉS

- 1. De : À :
- 2. De : À :
- 3. De : À :
- 4. De : À :

4. REMARQUES PERSONNELLES

.....
.....

4.1 MESURES SPÉCIFIQUES LIÉS À UN HANDICAP

Lors de l'examen, je souhaite bénéficier de mesures de compensation des désavantages liés à un handicap (troubles DYS, autre) : oui (joindre un justificatif svp) non

La demande doit être faite au moment de l'inscription, sur présentation d'un justificatif établi par un spécialiste en charge du suivi thérapeutique. Les difficultés d'apprentissage doivent être mentionnées, ainsi que la mesure de compensation sollicitée. Une décision sera rendue avec la confirmation d'inscription.

5. SIGNATURES

Par ma signature, j'atteste de la véracité des renseignements ci-dessus.

Date : Signature :

6. MARCHE À SUIVRE

Envoyez votre lettre de motivation manuscrite, accompagnée du présent formulaire d'inscription et des documents énumérés en 1^{re} page à :

ceff SANTÉ-SOCIAL
AG12
Rue de la Clef 44
2610 Saint-Imier
032 942 62 42

Formation ES en soins infirmiers filière plein temps - Admission

Conformément à l'article 4 alinéa 7 du *règlement d'études de la formation d'infirmier diplômé ES*, le déroulement de la procédure d'admission est planifié de la façon suivante :

1. Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit être restitué dûment complété et dans les délais mentionnés. Tout dossier ne satisfaisant pas aux directives de l'école et aux exigences de qualité ne sera pas retenu.

Composition : rubriques mentionnées dans le dossier

Validation : dossier complet avec les annexes, conditions préalables remplies, respect du délai

Durée : jusqu'à l'échéance

2. Tests d'aptitudes

Les tests d'aptitudes écrits se composent de deux parties :

- a. Test psychotechnique qui a pour objectif de démontrer les capacités du candidat à mobiliser et mettre en œuvre un raisonnement logique approprié, à gérer son temps, à mettre en avant ses aptitudes verbales, numériques, organisationnelles, etc.

Composition : exercices de logique, de raisonnement et de vocabulaire

Durée : 2 h

- b. Test de culture générale qui a pour objectif de démontrer les capacités du candidat à identifier un sujet, repérer les informations utiles dans un texte, faire des liens avec ses propres connaissances, argumenter sur une thématique. Il permet aussi de valider les capacités rédactionnelles et d'évaluer le niveau de français.

Composition : lecture, rédaction, compréhension, argumentation

Durée : 2 h

Validation : de type sélectif, en fonction des résultats des 2 parties des tests d'aptitudes. Décision de la commission d'admission

3. Test pratique

Le test pratique sert à évaluer les compétences relationnelles, professionnelles et méthodologiques.

Cette étape est obligatoire pour les candidats non issus du domaine des soins et n'ayant effectué aucun stage.

Composition : stage dans une institution reconnue du domaine de la santé

Validation : portfolio complété + rapport de stage remis dans les délais

Durée : minimum 2 jours

4. Entretien de sélection

L'entretien de sélection sert à approfondir les compétences personnelles, sociales et professionnelles, ainsi que la motivation pour le métier et le travail.

Composition : entretien sur la base de l'expérience en pratique et des rapports transmis (portfolio et rapport de stage), en présence de 2 experts de l'école

Validation : de type sélectif, en fonction des résultats, sur la base d'une grille d'évaluation pour les compétences citées ci-dessus. Décision de la commission d'admission

Durée : 1 h

5. Certificat médical et extraits du casier judiciaire

Au terme de la procédure d'admission, un certificat médical attestant des capacités physiques et psychiques nécessaires à l'exercice de la profession est demandé pour les candidats provisoirement retenus. Un document mis à disposition par l'école est à compléter par le médecin traitant qui le transmet au médecin-conseil du ceff.

Simultanément, *un extrait et un extrait spécial du casier judiciaire destinés à des particuliers* sont à commander auprès du DFJP (à commander en ligne ou auprès de la poste) et à retourner au secrétariat.

Composition : visite médicale, rapport à compléter et à transmettre au médecin-conseil + extrait et extrait spécial du casier judiciaire destinés à des particuliers

Validation : préavis du médecin-conseil, contenu du casier judiciaire (*extrait datant de moins de 6 mois*) et décision de la commission d'admission

Durée : dans le délai imparti

Pour tout complément d'information concernant la procédure d'admission, merci de vous référer aux documents suivants :

- règlement d'études de la formation d'infirmier diplômé ES
- courriers adressés en cours de procédure, notamment concernant la validation des étapes, les éléments attendus et les délais accordés pour les étapes suivantes
- le présent document d'admission